

**Appel à projet**

**Résidence d'artiste 2025-2026**

**«La grande trame brune :**

**Protéger les fonctions écologiques des sols »**

**Une résidence au sein de l’IRJI**

**Ouverts aux Arts visuels : photographie, dessins, tissage, land art…**

**Composition du dossier**

* **Une lettre d’intention** en français expliquant notamment le projet artistique, les motivations et l’adéquation avec le projet des chercheurs
* **Un Curriculum Vitae** de l’artiste ou du collectif
* **Un dossier artistique** présentant les réalisations représentatives de la démarche littéraire, artistique et du parcours artistique
* Une mention claire du lieu d'habitation de l'artiste et de son numéro de téléphone doit être indiquée dans l'un des 3 documents.

**🡺 Le tout regroupé dans un unique document pdf d'un poids maximum de 15Mo**

**Ce dossier est à envoyer avant le dimanche 6 avril 2025 à minuit**

à cecile.thomas@univ-tours.fr

**Renseignements**

Cécile Thomas

06.27.54.54.17

cecile.thomas@univ-tours.fr

**Service culturel de l’Université de Tours**

3 rue des Tanneurs - 37000 Tours

L'Université de Tours et les résidences d'artistes

**Pluridisciplinaire** (Arts et Sciences Humaines, Droit, Économie, Gestion, Lettres et Langues, Santé, Sciences et Techniques, 2 IUT, 1 école d'ingénieurs), l'Université est située au cœur de Tours mais aussi à Blois. Elle accueille plus de **30 000 étudiants**. Avec ses 36 unités de recherche, elle est la **première institution de recherche publique en région Centre-Val de Loire.**

Elle se distingue par la richesse deson [offre culturelle](https://www.univ-tours.fr/campus/culture/), avec une salle de spectacles de près de 600 places et un Passeport Culturel Étudiant donnant accès à plus de 80 structures culturelles de l'agglomération de Tours et de Blois à des tarifs privilégiés.

L'Université de Tours, à travers son service culturel et avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Centre-Val de Loire, **accueille depuis 2002 des artistes en résidence dans tous les domaines disciplinaires**. Ces résidences placent au cœur de la vie universitaire **un artiste ou un collectif d'artistes**, qui va à la rencontre des membres d’une unité de recherche, et plus largement de tous les étudiants, enseignants et personnels de l’université autour d’un projet de création déployé sur les campus.

Comme le rappelle la convention cadre « Campus, lieux de culture » signé en juin 2024 entre le Ministère de la Culture, le Ministère de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche, la Conférence des Présidents d’Universités - France Université et le CNOUS, parmi les objectifs fixés figure la contribution à la diversité de la création artistique (article 3.1 de la convention cadre), notamment de « développer la présence d’équipes artistiques sur les campus, par le biais de résidences de création, s’accompagnant de rencontres, d’ateliers et d’activités de médiation tout au long du processus ». Le temps de la résidence permet à l'artiste de se nourrir de la recherche et des savoir-faire universitaires pour enrichir sa création **et** à la communauté universitaire de participer à la genèse et à la création ou co-création d'une œuvre ou d’un projet artistique qui entre en résonnance avec le milieu académique. Ce travail de création doit nécessairement s’articuler avec des temps d’interaction centrés sur la sensibilisation au processus de création, au métier d’artiste et à la rencontre avec les œuvres créées avant, pendant ou à l’issue de la résidence, ainsi que des ateliers de pratique.

Par ailleurs, sans que cela soit une condition de sélection des artistes en résidence, rappelons néanmoins que la convention cadre « Campus, lieux de culture » insiste particulièrement sur :

* L’association de tous les campus et lieux de vie des étudiants aux démarches artistiques et culturelles, dans une visée d’égal accès à la vie artistique et culturelle, s’attachant ainsi à favoriser l’inclusion de la diversité des publics et de lutter contre les discriminations ;
* La démocratie culturelle et l’expression des droits culturels des publics visés, notamment en créant des occasions de démarches participatives, co-création, etc.

En outre, le partenariat entre l’Université de Tours, le CROUS Orléans-Tours et la DRAC Centre-Val de Loire s’appuie sur une convention pluriannuelle d’objectifs (CPO) en cours pour la période 2023-2025. Les résidences d’artiste à l’Université de Tours, en lien avec un laboratoire de recherche, sont inscrites dans cette convention, qui s’inscrivent dans l’attachement des partenaires :

* Au dialogue Arts-sciences, permettant ainsi les interactions fertiles entre chercheurs et artistes et le décloisonnement des regards ;
* Au soutien en faveur des pratiques artistiques et culturelles des étudiants et personnels.

Enfin, l’Université de Tours participe, au sein d’un consortium de 9 partenaires dont le CDN de Tours, au projet  Teepee (inciTEr, informEr, imPliquEr, inspirEr), dont la réunion de lancement a eu lieu le 24 novembre 2024. Ce projet a reçu le label SAPS (Sciences avec et pour la société) porté par le Ministère de l’Enseignement supérieur et de la recherche et qui vise à soutenir des démarches innovantes favorisant le développement de nouvelles interfaces de dialogue entre sciences, recherche et société comme la structuration affirmée d’un réseau territorial, grâce à des partenariats avec les acteurs de la médiation et de la communication scientifiques, les institutions, y compris culturelles, et les collectivités territoriales.

Présentation de l’unité de recherche d’accueil

<https://irji.univ-tours.fr/>

L’IRJI François-Rabelais organise et promeut la recherche dans le champ du droit privé et des sciences criminelles, du droit public, de l’histoire du droit, des institutions, des sciences économiques et de la science politique. Il est divisé en six axes.

L’axe « territoires, environnement, patrimoine » (TEP) s’intéresse aux questions relatives à l’occupation de l’espace : urbanisme, aménagement, habitat, foncier, environnement, construction et gestion de l’immeuble. Il s’agit d’identifier, les acteurs, les enjeux, les outils, leurs interférences et d’analyser les différents instruments juridiques susceptibles d’être mis en œuvre dans ce cadre, ainsi que les responsabilités. Il favorise les liens avec d’autres équipes, notamment avec les géographes et aménageurs qui coopèrent déjà au sein de quatre masters : Promotion et Gestion de l’immeuble (PGI), Management des Territoires et Urbanisme (MTU), Environnement, Territoire et Paysage (ETP) et Droit et gestion publique locale (DGPL).

Les chercheurs bénéficient de bureaux, de salles de réunion et de la Bibliothèque Universitaire au sein de la Faculté de droit, avenue Portalis à Tours.

Le cadre de la résidence et du projet artistique

<https://popsu.archi.fr/projet/tours-metropole-val-de-loire>

L’artiste contribuera à un programme de recherche sur la protection des fonctions écologiques des sols, « *La grande trame brune*», dirigé par trois chercheurs appartenant à l’IRJI, membres de l’axe territoires, environnement, patrimoine : Camille Dreveau, Corinne Manson et Damien Thierry.

Ce programme regroupe des chercheurs de diverses disciplines (droit, aménagement, géographie, pédologie, écologie, archéologie, biologie…) autour de la protection de la qualité des sols avec pour objectif de mettre à jour les outils juridiques permettant une meilleure prise en considération de leurs fonctions écologiques. Les sols remplissent en effet des fonctions écologiques de première importance : production de biomasse, habitat pour la biodiversité, captage et stockage du carbone, gestion des flux d’eau, fertilité nécessaire à la production alimentaire…. Ils sont indispensables à la vie. Leur protection est un levier majeur de la transition écologique et énergétique. Surtout, il s’agit d’une ressource rare et précieuse, non renouvelable à l’échelle d’une vie humaine.

Cette recherche-action est effectuée dans le cadre du programme POPSU-Transitions (Plateformes d’observation des projets et stratégies urbaines) qui a pour objet de documenter, mesurer et accompagner les politiques territoriales de transitions dans les domaines de la lutte contre le changement climatique, ainsi que les transformations en matière économique, sociale, numérique, culturelle, démocratique. D’une durée de 36 mois (novembre 2023-novembre 2026), il est mené en partenariat avec ToursMétropole Val de Loire qui prépare actuellement le PLU (Plan local d’urbanisme) métropolitain et qui souhaite engager une politique de protection des sols.

Envies et attentes de l’unité de recherche

Les études scientifiques seront très utilement complétées par un regard artistique permettant à la fois de fédérer les recherches pluridisciplinaires, de renouveler les approches et d’imaginer de nouvelles voies de sensibilisation du public. L’approche expérientielle et sensible des sols participera à la diffusion de la connaissance en suscitant curiosité et émotion. Le projet doit favoriser la compréhension des sols et de ses fonctions écologiques tout en révélant la beauté et le merveilleux des sols, et en particulier sur le territoire de Tours Métropole Val-de Loire. Il s’agit de :

* révéler l’invisible. Le sol est caché sous-nos pieds, entre la surface et la dure-mère. Il est composé de particules et d’organismes vivants pour la plupart invisibles à l’œil nu.
* lever le voile sur la vie des sols et toutes les interactions chimiques et biologiques qui s’y déroulent. Le sol résulte de la rencontre du minéral et du vivant, de celle de la biosphère, de la lithosphère, et de l’hydrosphère. Il est le lieu d’une intense activité biologique (racine, faune et microorganisme). Traversé par l’eau, l’air, la formation des sols est un processus complexe et continu.
* souligner la fragilité des sols. La formation du sol résulte d’un processus lent. 10 000 ans environ sont nécessaires pour la formation d’un mètre de sol sous climat tempéré. Ce qui en fait une ressource non renouvelable à l’échelle de la vie humaine.
* exposer la diversité des sols, ses dimensions sensorielles, sa beauté. De part ses constituants, sa composition, sa texture, sa couleur, sa structure, sa profondeur, chaque sol est particulier. Il fournit divers matériaux et pigments (glauconie, goethite, hématite, jarosite, kaolinite, céladonite…) utilisés dans l’art ou les pratiques culturelles.

Plusieurs types de supports pourraient être envisageables en lien avec les arts visuels (photographie, modelage, dessins, tissage, land art…).

L’artiste sera accueilli au sein de la Bibliothèque Recherche et de la salle des doctorants attenante.

L’œuvre finale, sans préjuger de sa forme ni de son contenu, devra être pensée pour une diffusion aisée. Une attention particulière sera portée aux propositions artistiques pouvant être présentées sous forme d’exposition ou tout autre format transportable et installable avec des contraintes logistiques légères. Cette facilité de diffusion permettra de valoriser l'œuvre dans des lieux variés, qu’ils soient universitaires, culturels ou publics, afin de toucher un large public et de maximiser l’impact du projet

Qu’est-ce qu’une résidence d’artiste à l’université de Tours ?

La présence d'un artiste au sein de la communauté universitaire et plus particulièrement au sein d'une unité de recherche permet à chacun d'interroger sa pratique à travers le regard de l'autre. L'artiste, en interrogeant les chercheurs sur leurs sujets de recherche insuffle un nouveau point de vue, un nouvel angle de perception du sujet de recherche quitte parfois à bousculer des certitudes. Également, les chercheurs nourrissent la réflexion de l'artiste et questionnent sa pratique en influençant le processus de création. Il en va de même pour les différents groupes d'étudiants ou personnels associés sur des temps de la résidence. D'un côté comme de l'autre, ce sont les interactions qui nourrissent le projet et parfois le font bifurquer pour aller là où personne ne l'attendait…

Les résidences d’artistes à l’université de Tours sont toutes différentes, il y a néanmoins plusieurs constantes :

* La résidence s’étend **de 4 à 9 mois (entre septembre et mai)**, l’artiste est présent.e à Tours, en fonction de son projet, à hauteur de 8 à 12 jours ouvrés par mois environ. L’artiste sera amené à présenter l'Œuvre finale lors du séminaire de clôture du programme **en octobre ou novembre 2026**.
* L’artiste est accueilli.e au sein d'une unité de recherche. Il ou elle devra s’immerger dans l’unité de recherche, soit physiquement dans un lieu ou plusieurs lieux dédiés ou partagés, soit grâce à des réunions, moments d’échanges, temps de travail réguliers avec des chercheurs impliqués.
* L’artiste devra participer à des rencontres universitaires ou des conférences ouvertes au grand public, en collaboration avec des chercheurs. Il devra également présenter son travail artistique lors d’événements universitaires tels que des colloques ou des cérémonies officielles. Par ailleurs, l’artiste sera invité à concevoir des initiatives visant à impliquer l’ensemble de la communauté universitaire et à proposer des actions accessibles au grand public, afin de favoriser les échanges et les interactions...
* L’artiste doit avoir l'expérience pour animer (seul.e ou en tandem avec des chercheurs) plusieurs **ateliers de pratique artistique,** à définir selon les attentes du laboratoire :
	+ un atelier de 24 à 30 h sera ouvert à tous les étudiants de l'Université selon des modalités à définir conjointement avec l’artiste.
	+ une participation aux projets tutorés des étudiants des masters rattachés à l’axe Territoire Environnement Patrimoine
	+ un atelier format court de 6h en direction des personnels de l’Université
	+ d’autres pourront être proposés à des publics plus spécialisés qu’il s’agisse d’étudiants, de doctorants, de personnels ou d’enseignants-chercheurs.
* La résidence donne lieu à la **création d’une œuvre personnelle** de l'artiste dont l'exploitation est cédée à l'Université selon des modalités détaillées dans la convention établie entre les deux parties.
* La résidence donne lieu à la **co-création d'une ou plusieurs œuvres de l'artiste avec les chercheurs et/ou les étudiants**, notamment dans le cadre d'ateliers et de projets pédagogiques, dont les droits de reproduction et de représentation sont cédés par l'artiste à l'Université.
* La résidence donne lieu à une mise en visibilité des interactions et des productions issues du dialogue. Cela passe par la **production d’un objet-trace** (livret, carnet, journal de bord, site…) imaginé **par l'artiste** et conçu avec les chercheurs associés à la résidence
* Afin de présenter les œuvres créées et co-créées, la résidence donne lieu à **une ou plusieurs formes de restitution libre**, co-construite entre les chercheurs associés, le service culturel, le Pôle Sciences Avec et Pour la Société (SAPS) et l’artiste (exposition, film de présentation… ou toute autre forme pouvant être montrée ou diffusée au sein de l’université et auprès des partenaires extérieurs de l’université de Tours : collectivités, structures culturelles…). Toute autre forme de communication et diffusion supplémentaire peut par ailleurs être envisagée : posters, blogs, vidéos, émissions de radio, suivi via les réseaux sociaux, fête de la science…

Les demandes suivantes sont soumises à l’artiste :

* L’artiste peut être associé.e à un événement spécifique organisé par l'unité de recherche lui permettant de s’imprégner des thématiques scientifiques abordées par le labo (colloque, journée d’étude, communication, exposition, campagne de terrain…) ;
* Enfin, pour permettre à l’artiste de s’immerger pleinement dans le tissu culturel de la ville et du territoire, le service culturel veillera à associer les partenaires culturels locaux les plus adaptés (collectivités locales, structures culturelles : centre d’art, de chorégraphie, d’art dramatique, musées…).

Modalités pratiques : choix de l’artiste accueilli en résidence et budget

Fort de son expérience de plusieurs années, le service culturel de l’université aide à la construction du projet entre les chercheurs associés et l'artiste, pilote son lancement, assure le suivi de la résidence et participe activement à l’accueil de l’artiste et à la production du projet, la communication, le lien avec les structures culturelles du territoire et initie les manières d’impliquer les étudiants.

**Construction du projet entre l'unité de recherche et l’artiste**

Accompagnés par le service culturel, l’artiste et les chercheurs associés à la résidence conçoivent ensemble les interactions et les réalisations de la résidence, dans leur organisation et dans leurs modalités. Ils établissent ensemble un programme prévisionnel avant l’été, le service culturel aide à la programmation des ateliers à destination des étudiants. Une programmation complémentaire est établie au fil de l’eau, pendant le déroulement de la résidence.

**Critères et processus de sélection des artistes**

Suite à l’appel à projets pour les artistes, le comité classe les artistes en fonction des critères suivants :

* Capacité à s’emparer du sujet proposé par l'unité de recherche : compréhension, discussion, rebonds proposés, opportunités d’interaction avec l'unité de recherche ;
* Originalité de la proposition de résidence et pistes de l’œuvre pressentie ;
* Diversité des interventions proposées en fonction des publics : proposition vis-à-vis des étudiants (niveaux, formations), des personnels (tous sites confondus), des membres de l'unité de recherche ;
* Adéquation avec les attentes de l'unité de recherche : écho aux propositions, capacités d’initiatives, modalités d’interpellation des chercheurs ;
* Complémentarité de la proposition avec les dynamiques culturelles locales, intégration dans le tissu territorial ;
* Disponibilité de l'artiste sur les temps universitaires : le temps de la résidence peut varier de 4 à 9 mois selon le projet mais une priorité est donnée aux temps longs.
* Expériences d'encadrement d'ateliers de pratiques artistiques.

**Comité de sélection de l’artiste pour la résidence**

Le comité de sélection est constitué par :

Le directeur de l'unité de recherche et le porteur du projet de la résidence ;

Le vice-président chargé de la vie étudiante, de la vie de campus, de la culture et du sport et le vice-président chargé des Sciences Avec et Pour la Société et des écoles doctorales ;

Les directrices des services culturel, de la recherche et du pole SAPS, la chargée des résidences d'artiste ;

Deux représentant.e.s du conseil culturel dont un.e étudiant.e ;

Deux représentant.e.s des structures culturelles du territoire ;

Un.e représentant.e de la DRAC.

**Suivi et financement de la résidence d’artiste**

Le service culturel gère, en lien étroit avec l'unité de recherche et l’artiste, le calendrier et le budget de la résidence. Il suit les réalisations, accompagne le montage des ateliers à destination des étudiants et du grand public et participe à la définition de l’œuvre trace.

Un lieu de travail adapté sera mis à disposition de l’artiste selon les besoins du projet et en fonction des possibilités de l'Université.

Le budget couvre notamment une bourse de création pour l'artiste, la production des œuvres, les déplacements, l’hébergement, l'objet trace de la résidence, les supports de communication...

Le budget est soutenu par l'unité de recherche sous des formes diverses et notamment en tenant compte du temps investi par les chercheurs, de la mise à disposition de locaux de recherche, de l’organisation de manifestations, etc.

Le budget alloué à cette résidence couvre :

* Une bourse de résidence d’un montant maximum de **1 800 € bruts par mois** versée à l'artiste ou au collectif d'artistes par le service culturel de l’Université. Elle comprend, outre le soutien à son travail de création personnelle et partagée, des interventions dans les cursus universitaires, les différents ateliers de pratiques artistiques, la participation aux différentes manifestations ou actions de valorisations mises en place pour la résidence ;
* Les frais de transport ainsi que l’hébergement du ou des artistes dans la limite de **5 000 € TTC.**
* La production des œuvres élaborées dans le cadre de la résidence qu'elles soient personnelles ou collaboratives pour un **montant maximum** de **6 000 € TTC** ;
* La création d'un objet trace imaginé **par l'artiste** et conçu avec les chercheurs associés pour valoriser la résidence pour un montant maximum de **3 000 €** **TTC** ;
* La communication interne et externe, les frais de régie, l'accueil d'artistes invités, les frais de transport des étudiants en cas de longs trajets etc. seront pris en charge par le service culturel dans la limite du budget global imparti à la résidence.

Des colloques, journées d’études, publications et autres manifestations scientifiques peuvent être organisés mais ne sont pas pris en charge par le budget de la résidence.

**Calendrier**

* 5 février 2025 : ouverture de l'appel à projets
* **06 avril 2025 : clôture de l'appel à projets**
* Semaine du 7 avril 2025 : vérification des candidatures et de leur conformité
* Du 7 avril au vendredi 25 avril 2025 : 1er examen des projets
* 24 avril 2025 : jury de sélection
* **6 mai : rencontres avec les artistes retenus lors du 1er examen\***
* Fin mai 2025 : annonce du projet retenu
* Courant mai-juin 2025 : ajustement du projet avec l'artiste, les chercheurs associés et le service culturel

\* Pour cette audition, les frais de déplacements sont à la charge des candidats.